

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 30 juin 2023</b>	<b>N° 2023-313</b>

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY  
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE  
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES  
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE  
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45  
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50  
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50  
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50  
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20  
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00  
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20  
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00  
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50  
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30  
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45  
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30  
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30  
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50  
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30  
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30  
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30  
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00  
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50  
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30  
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20  
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55  
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45  
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50  
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30  
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20  
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10  
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10  
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40  
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

**EXCUSE(S) :**

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 30 juin 2023</b>	<b>Délibération</b>
	Direction du Foncier	<b>N° 2023-313</b>

---

**Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) - Convention opérationnelle N° 33-18-048 d'action foncière pour le développement de l'activité économique sur le site de projets de l'OIM Aéroport - Rachat de foncier par Bordeaux Métropole dans le secteur Roland Garros - Décision - Autorisation**

---

Madame Marie-Claude NOEL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) accompagne Bordeaux Métropole depuis l'année 2018 dans sa politique de mobilisation et de portage du foncier en faveur du logement, de l'économie et l'emploi, de la nature.

A cette fin, une convention opérationnelle relative au secteur de l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) Aéroport, n° 33-18-048 a été approuvée par délibération n° 2018-253 du Conseil de Bordeaux Métropole du 27 avril 2018 et modifiée par deux avenants délibérés au Conseil de Bordeaux Métropole du 30 novembre 2018 et 28 janvier 2022.

Cette convention opérationnelle, dont l'échéance est au mois d'octobre 2028, porte sur l'action foncière, le remembrement et le portage fonciers en préalable aux travaux et opérations d'aménagement destinés à l'accueil d'entreprises et d'emplois dans les sites de projet de l'OIM Aéroport. L'OIM Aéroport est une opération d'aménagement métropolitaine instaurée par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015-0495 en date du 25 Septembre 2015.

La convention opérationnelle couvre six secteurs d'intervention foncière pour lesquels toutes les démarches ont été réalisées en vue d'ouvrir des négociations avec les propriétaires en place, ou d'agir par voie de préemption le cas échéant, ce qui a permis à l'EPF d'acquérir progressivement des fonciers dans les différents sites de projet de l'OIM. Il est prévu entre Bordeaux Métropole et l'EPF, le rachat anticipé par Bordeaux Métropole des assiettes foncières entrant en phase opérationnelle ou pré-opérationnelle avant l'échéance de la convention en 2028.

Dans ce cadre, l'EPF a acquis par préemption un ensemble foncier et immobilier situé avenue Roland Garros à Mérignac, et cadastré section DT numéros 517, 547, 637, 638, 639, 640, 641, 642, à la suite du jugement du juge de l'expropriation en fixation du prix en date du 19 décembre 2019 fixant le prix de l'acquisition à 2 673 174 Euros hors taxe.

Conformément à la convention opérationnelle susvisée et à la nécessité de démarrer les travaux d'aménagement du giratoire d'accès (avenue Roland Garros) au nouveau collège de Mérignac Beutre dans les prochains mois, Bordeaux Métropole doit procéder au rachat d'une partie de l'ensemble foncier et immobilier ci-dessus, et désignée comme suit :

Parcelles non bâties à racheter à l'EPF sur la commune de Mérignac, cadastrées :	DT637 / DT638 / DT639 / DT640 / DT641 / DT642 pour une surface totale de 19 216 m <sup>2</sup>
--	---

Etant entendu que le solde foncier disponible après réalisation des travaux de voirie du giratoire sera mobilisé pour l'aménagement du secteur Roland Garros et l'accueil d'entreprise(s).

Le prix d'acquisition s'établit sur la base du calcul du prix de revient et résulte de la somme des coûts supportés par l'EPF (prix d'acquisition augmenté des frais subis lors du portage, avec TVA selon le régime et la réglementation en vigueur), duquel les recettes éventuelles perçues par l'EPF sont déduites (loyers, subventions, etc.).

Le prix, pour l'ensemble ci-dessus désigné, est fixé au montant de 1 440 278,95 euros hors taxe (un million quatre cent quarante mille deux cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes), prix à majorer, le cas échéant, d'une TVA au taux et au régime en vigueur le jour de la signature de l'acte.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L5211-37 et L2241.1,

**VU** la délibération n° 2017-160 du 17 mars 2017 du Conseil de Bordeaux Métropole approuvant l'élargissement du périmètre d'intervention de l'Etablissement public foncier et son intégration à l'établissement,

**VU** le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 entérinant l'élargissement du périmètre d'intervention de l'Etablissement public foncier de Poitou-Charentes à la Nouvelle-Aquitaine et l'intégration de Bordeaux Métropole au conseil d'administration et au bureau de l'EPF,

**VU** la délibération n° 2018-18 du 26 janvier 2018 du Conseil de Bordeaux Métropole approuvant la convention cadre d'appui à l'action et l'anticipation foncière entre Bordeaux Métropole et l'Etablissement public foncier (EPF) Nouvelle-Aquitaine,

**VU** la délibération n° 2018-253 du 27 avril 2018 du Conseil de Bordeaux Métropole approuvant les conventions opérationnelles sur le thème du développement économique entre Bordeaux Métropole et l'Etablissement public foncier (EPF) Nouvelle-Aquitaine,

**VU** la délibération n° 2018-731 du 30 novembre 2018 de Bordeaux Métropole approuvant l'avenant n°1 à la convention opérationnelle n° 33-18-048 d'action foncière pour le développement de l'activité économique sur le site de projets de l'OIM Aéroparc,

**VU** la délibération n° 2022-57 du 28 janvier 2022 de Bordeaux Métropole approuvant l'avenant n°2 à la convention opérationnelle n° 33-18-048 d'action foncière pour le développement de l'activité économique sur le site de projets de l'OIM Aéroparc,

**VU** la délibération n° 2022-668 du 24 novembre 2022 du Conseil de Bordeaux Métropole approuvant la convention cadre de mobilisation du foncier sur le territoire métropolitain entre Bordeaux Métropole et l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

**VU** la délibération n° 2022-672 du 24 novembre 2022 du Conseil de Bordeaux Métropole approuvant les conventions opérationnelles d'action foncière pour le développement économique entre Bordeaux Métropole et l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2023-33281 34205 en date du 14 juin 2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** la nécessité pour Bordeaux Métropole d'acquérir l'ensemble foncier susvisé dans le secteur d'aménagement Roland Garros de l'OIM Aéroparc, en vue, dans un premier temps, de réaliser le giratoire d'accès au futur collège de Mérignac Beutre, et, de l'aménager pour l'accueil d'entreprise(s) dans un deuxième temps,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'acquérir auprès de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine l'ensemble foncier situé avenue de Roland Garros à Mérignac, cadastré section DT numéros 637, 638, 639, 640, 641, 642, pour une contenance totale de 19 216 m<sup>2</sup> environ, moyennant le versement d'un prix de 1 440 278,95 euros hors taxe (un million quatre cent quarante mille deux cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes), à majorer, le cas échéant, d'une TVA au taux et au régime en vigueur le jour de la signature de l'acte de vente,

**Article 2** : d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 21, compte 2111, fonction 61 au budget principal de l'exercice en cours,

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document se rapportant à cette opération,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur GARNIER, Madame NOEL, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur THONY, Madame RAMI, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame DEMANGE, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF MEUNIER, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Monsieur POUTOU, Monsieur RIVIERES;

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur LABESSE, Madame FERREIRA, Madame KISS, Monsieur PFEIFFER, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame CURVALE, Madame FAHMY, Monsieur LABARDIN, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SAADI, Monsieur TRIJOLET, Madame VERSEPUY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 JUILLET 2023</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>7 JUILLET 2023</b>	la Conseillère déléguée,
	Madame Marie-Claude NOEL